

Dialogue postsuivi avec la Turquie
Rapporteur: Mme Josette Durrieu (France, SOC)
Points forts de la visite d'information du 5-9 novembre 2012
12 novembre 2012

La troisième visite d'information que j'ai effectuée en Turquie du 5 au 9 novembre 2012, en ma qualité de rapporteure de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe pour le dialogue postsuivi avec la Turquie, s'est articulée autour de quatre points forts :

- *L'accueil des réfugiés syriens*

Lors de ma visite dans la province d'Hatay et les camps d'Yayladađý (5900 réfugiés) et d'Altýnözü (1200 réfugiés) à 100 km d'Alep, j'ai pu mesurer les moyens déployés par la Turquie pour accueillir les 110 000 réfugiés syriens actuellement hébergés dans des camps. L'accueil des réfugiés - que les Turcs appellent d'ailleurs des « invités sous protection provisoire » - est remarquable, même dans des conditions matérielles qui sont naturellement extrêmement précaires (l'un des camps est installé dans une ancienne usine à tabac avec des « containers » individualisés, l'autre est un camp de tentes). Les efforts sont immenses, et les conditions sanitaires et de sécurité semblent bien maîtrisées. J'ai noté en particulier l'organisation de la scolarisation et de l'occupation des enfants à tout niveau. Saluons l'action de la Turquie – dont l'engagement financier s'élève à plus de 500 millions de dollars - et du Croissant rouge, ainsi que la solidarité exemplaire du peuple turc qui s'exprime en la circonstance.

- *La liberté d'expression et de manifestation*

L'exercice des droits fondamentaux, et notamment de la liberté d'expression et de manifestation, reste une préoccupation majeure. Le 3^e paquet de réformes judiciaires, très attendu, ne semble pas avoir produit les résultats escomptés, malgré les avancées effectives (libération de 20 000 détenus provisoires dont 12 journalistes, mise en liberté conditionnelle de 18 000 personnes). Je m'en suis longuement entretenue avec le Ministre de la Justice, M. Sadullah ERGIN, dont je salue la détermination à mener les réformes nécessaires et à intégrer les normes et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. La détention provisoire de parlementaires et d'élus locaux n'a toujours pas trouvé d'issue légale. Elle entrave à l'évidence l'exercice des mandats confiés à ces élus par les citoyens et appelle une solution législative. Nous avons une nouvelle fois abordé le problème des journalistes, des étudiants, des universitaires également en détention provisoire pour des durées prolongées. J'ai fait part au Ministre de la Justice des questions et des interrogations que soulève la mise en accusation d'une jeune étudiante franco-turque et kurde Sevil Sevimli, arrêtée puis libérée sous condition après trois mois de détention provisoire, et assignée à résidence en Turquie. Son le procès se tiendra le 19 novembre 2012. Elle pourrait encourir une lourde peine de prison (32 ans sont requis par le procureur), comme d'autres étudiants arrêtés après leur participation à des manifestations.

- *La rédaction d'une nouvelle constitution*

A l'issue d'une période de 50 ans au cours de laquelle se sont succédés les coups d'état liés à la tutelle de l'armée, la Turquie est entrée dans une période de transition. La période actuelle est marquée par les grands procès, comme l'affaire Ergenekon. Et c'est dans ces conditions que la Turquie a engagé la redéfinition des bases de sa démocratie.

Dans ce contexte, je souhaite ardemment que le processus de révision constitutionnelle, basé sur la participation de tous les groupes politiques du parlement et sur une large participation de la société civile, puisse être mené à son terme. Il appartient à la Turquie de préciser les contours de son futur système démocratique tout en garantissant l'équilibre institutionnel des pouvoirs, la définition de contre-pouvoirs, et le respect des droits fondamentaux de tous et les libertés individuelles. J'encourage la Turquie à

s'appuyer sur l'expertise de la Commission de Venise pour accompagner et compléter ce processus constitutionnel dans la perspective des élections présidentielles (2014) et parlementaires (2015).

- *La question kurde*

Le problème des kurdes est le plus difficile que le pays ait à régler. Dans l'immédiat nous pouvons être particulièrement préoccupés par la grève de la faim entamée par de nombreux détenus kurdes, qui prend chaque jour plus d'ampleur. Certains en sont au 62e jour de grève. Ce ne pourra pas être sans conséquence dramatique. Cette situation doit trouver un terme immédiat et ouvrir la voie à un dialogue.

Nous dénonçons et condamnons les actes de violence du PKK, qui touchent notamment les populations civiles, jusque dans les écoles. La question kurde ne trouvera qu'une solution politique. Les revendications actuelles concernant notamment la défense des plaignants dans leur langue maternelle doit faire l'objet d'un projet de loi du gouvernement. C'est une réponse positive. Tous les autres problèmes concernant les Kurdes s'inscrivent logiquement dans le débat sur la réforme de la constitution et devraient trouver à cette occasion la réponse politique qui s'impose, y compris dans le cadre d'une décentralisation s'inscrivant dans la Charte européenne de l'autonomie locale.